

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
De la Commune de FLEAC

Nombre de conseillers en exercice : 27 - présents : 16 - votants : 22 dont 6 pouvoirs	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session ORDINAIRE , à la salle des fêtes de FLEAC le lundi 22 juin 2026 sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST, Maire.
--	--

Date de la convocation du Conseil municipal : le 16/06/2026

PRESENTS :

Mmes GINGAST, LAINÉ, CHAUVEAU, AUDRA, BULTÉ, CHEMINADE, FAURY, RANIVOALISON, VASLIN,

MM. LABROUSSE, CALANDRAUD, CHAUVAUD, GASCHET, GONIN, LANGLOIS, NICOLAS.

ABSENTS EXCUSES :

MM. CHEMIN, DUPEYROUX, FREMINET, LAGARDE, LOJEWSKI, SOETE,
Mmes BADALIAN, BALDÉ, BEL, DESACHY, JUIN.

POUVOIRS : De M. Patrick LOJEWSKI à Sébastien CHAUVAUD

De Didier CHEMIN à Sylvain GASCHET

De Agnes BEL à Catherine BULTÉ

De Cécile JUIN à Pierre CALANDRAUD

De Yoba BALDÉ à Christine VASLIN

De Romain SOETE à Christine AUDRA

SECRETAIRE DE SEANCE : Catherine BULTÉ

Délibération : 2026-06-02

GRH - Créations et suppressions de postes

Rapporteur : Patricia LAINÉ

1. SERVICE SCOLAIRE/RESTAURATION :

Afin de compenser des départs en retraite et une mutation et dans le cadre de la réorganisation du service, il est proposé de :

- Créer 2 postes d'adjoint technique à temps complet
- Créer un poste d'adjoint technique à 28/35^{ème},
- Créer un poste d'adjoint technique à 18h30/35^{ème},

Ces créations interviendront au 01/09/2026.

AR Prefecture

016-211601380-20260622-DCM_202606_02B-DE
Reçu le 16/07/2026
Publié le 16/07/2026

2. SERVICE TECHNIQUE :

Dans le cadre d'un avancement de grade il est proposé de :

- Supprimer un poste de technicien territorial à temps complet
- Créer un poste de technicien principal de 2ème classe à temps complet à compter du 01/09/2026

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Madame le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité de suffrages exprimés par 22 voix pour, contre et aucune abstention,
DECIDE :

- **DE VALIDER** les créations / suppressions de postes proposées.

Le tableau des effectifs est modifié en conséquence.

Fait à Fléac, le 22 juin 2026

Pour copie conforme

Le Maire,

Hélène GINGAST

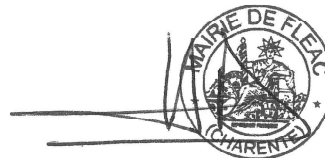
Certifiée exécutoire compte tenu de :

Transmission à la préfecture le : **16 JUIL. 2026**

Réception du **16 JUIL. 2026**

Et l'affichage du **17 JUIL. 2026**

Le Maire, Hélène GINGAST



Voie de recours : En application des dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif de Poitiers dans les deux mois qui suivent sa publication ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.